

<b>OPC/compartiment/ISIN</b>	Goldman Sachs (B) Invest
<b>Numéro d'entreprise</b>	0466.252.472
<b>Adresse</b>	Avenue des Arts, 1040 Bruxelles
<b>Gestionnaire</b>	Goldman Sachs Asset Management Belgium
<b>Type de communication</b>	Avis concernant restructurations
<b>Date de communication</b>	17 août 2024

**Goldman Sachs (B) Invest**  
SICAV de droit belge  
(Catégorie: Organisme de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE)  
Avenue des Arts 44, 1040 Bruxelles  
RPR Bruxelles 0466.252.472

**FUSION – DOCUMENT D'INFORMATION – 17 AOÛT 2024**

**Introduction**

Les actionnaires sont convoqués à participer à une Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra pour chacun des compartiments ci-dessous afin de prendre une décision concernant une fusion transfrontalière (au sens de l'article 160, 4° de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012).

Ce document d'information a été établi conformément à l'article 173 §2 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE (l'« **Arrêté royal du 12 novembre 2012** »).

**Identification des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») concernés et de la restructuration proposée**

**Identification des OPCVM concernés**

Ce document d'information s'adresse aux actionnaires de, d'une part:

**GOLDMAN SACHS (B) INVEST**, une Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit belge qui a opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et qui est régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la Loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, et par l'Arrêté royal du 12 novembre 2012 dont le siège social est situé Avenue des Arts 44, 1040 Bruxelles (l'« **OPCVM à absorber** »), en ce qui concerne le compartiment **GOLDMAN SACHS BENE OPPORTUNITIES EQUITY (B)** (le « **Compartiment à absorber** »).

Et d'autre part,

**GOLDMAN SACHS FUND III**, une Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois soumise à la partie I de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la « Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 »), dont le siège social est situé Route d'Esch 80, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'« **OPCVM absorbant** »), en ce qui concerne le compartiment **GOLDMAN SACHS EUROPE SUSTAINABLE SMALL CAP EQUITY** (le « **Compartiment absorbant** »).

**Restructuration proposée**

La restructuration envisagée concerne une fusion transfrontalière (décrite à l'article 2(1)(q) de la Directive 2009/65/CE et à l'article 160, 4° de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012) par laquelle le compartiment à absorber transférera tous ses actifs et passifs au compartiment absorbant par l'attribution d'actions du compartiment absorbant aux actionnaires du compartiment à absorber.

Sous réserve de l'approbation de la fusion, le compartiment à absorber cessera d'exister sans liquidation. Étant donné que ce compartiment est le dernier compartiment de l'OPCVM à absorber, de sorte que l'OPCVM à absorber ne contiendra plus d'actifs après la fusion, l'OPCVM à absorber sera ensuite liquidé de plein droit.

SICAV Goldman Sachs (B) Invest ("OPCVM à absorber")			SICAV Goldman Sachs Fund III ("OPCVM absorbant")		
Goldman Sachs BENE Opportunities Equity (B) ("compartiment à absorber")			Goldman Sachs Europe Sustainable Small Cap Equity ("compartiment absorbant")		
Actions concernées			Actions concernées		
Code ISIN	Classe d'actions	Devise	Code ISIN	Classe d'actions	Devise
BE0124921827	P Cap	EUR	LU2489279500	P Cap	EUR
BE0159911552	P Dis	EUR	LU2769664058	P Dis	EUR
BE6299797355	R Cap	EUR	LU2489279682	R Cap	EUR
BE6299796340	R Dis	EUR	LU2769664132	R Dis	EUR

### Procédure d'approbation

Les actionnaires du compartiment à absorber sont invités à approuver la proposition de fusion lors de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 18 septembre 2024 (l'« **Assemblée générale extraordinaire** »).

La Fusion sera approuvée si elle est votée par les trois quarts des voix des actionnaires présents ou représentés, quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés. Chaque action aura un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, l'action représentant le quota le plus bas comptant pour une voix et aucune fraction de voix n'étant prise en compte.

Les actionnaires qui souhaitent se prononcer sur la proposition de fusion sont invités de participer à l'Assemblée générale extraordinaire, en respectant les procédures décrites dans la convocation relative à cette assemblée.

### Contexte et raisons de la fusion proposée

La fusion s'inscrit dans le cadre d'une refonte stratégique de l'offre de fonds de Goldman Sachs Asset Management et d'une rationalisation des produits proposés aux investisseurs, dans le but d'élargir nos capacités d'investissement de manière à fournir le meilleur service à nos clients. Avec la fusion proposée, les actionnaires du compartiment à absorber auront accès à un univers d'investissement plus vaste et à l'application de critères durables dans le processus d'investissement.

Sur la base de ce qui précède et après un examen approfondi, les Conseils d'administration de Goldman Sachs (B) Invest et de Goldman Sachs Fund III proposent de fusionner l'OPCVM à absorber avec l'OPCVM absorbant. Les Conseils d'administration considèrent que le maintien de l'OPCVM à absorber dans l'OPCVM absorbant est dans le meilleur intérêt des actionnaires de l'OPCVM à absorber.

### Comparaison entre les OPCVM et compartiments à absorber et absorbant

L'OPCVM à absorber et l'OPCVM absorbant présentent les similitudes et les différences suivantes:

Caractéristiques	OPCVM à absorber Goldman Sachs (B) Invest	OPCVM absorbant Goldman Sachs Fund III
Nationalité	SICAV de droit belge avec passeport européen	SICAV de droit luxembourgeois avec passeport européen
Forme juridique	Société d'investissement à capital variable (SICAV) constituée sous la forme d'une société anonyme à compartiment unique.  Le compartiment est une entité	Société d'investissement à capital variable (SICAV) constituée sous la forme d'une société anonyme, avec plusieurs compartiments.  Chaque compartiment est une entité comptable distincte des autres

	comptable distincte, tant en termes d'actifs que de passifs.	compartiments, tant en termes d'actifs que de passifs.
Société de gestion	Goldman Sachs Asset Management Belgium NV	Goldman Sachs Asset Management B.V.
Exercice comptable	1 <sup>er</sup> octobre au 30 septembre	1 <sup>er</sup> octobre au 30 septembre
Assemblée générale annuelle	Le premier mardi de décembre à 15h30.	Le quatrième jeudi de janvier à 14h00.
Dividendes	Versés annuellement en principe aux actionnaires.	Versés annuellement en principe aux actionnaires.

Le compartiment à absorber Goldman Sachs BENE Opportunities Equity (B) et le compartiment absorbant Goldman Sachs Europe Sustainable Small Cap Equity présentent les principales similitudes et les différences précisées ci-dessous. Pour une description complète des caractéristiques de chaque compartiment spécifique, veuillez consulter le prospectus et le Document d'informations clés (DIC) de chaque compartiment.

Caractéristiques	Compartiment à absorber Goldman Sachs BENE Opportunities Equity (B)	Compartiment absorbant Goldman Sachs Europe Sustainable Small Cap Equity
<i>Comparaison politique et stratégie d'investissement</i>		
Répartition géographique et secteurs	Le fonds investit principalement dans des sociétés cotées à la bourse belge ou néerlandaise et dans des sociétés domiciliées en Belgique ou aux Pays-Bas.	Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié composé d'actions émises par des sociétés établies, cotées ou négociées dans un pays européen.
Suivre ou ne pas suivre un indice de référence	<p>Le fonds est géré activement en utilisant des seuils d'écart par rapport au comparateur suivant (indice de référence : 50% indice BEL 20 (NR) et 50% indice AEX (NR)).</p> <p>Le fonds sélectionne des actions dont la valeur devrait augmenter en raison de la qualité de leur bilan et de la solidité de leurs activités.</p> <p>Mesurée sur une période de plusieurs années, la performance du fonds vise à dépasser celle de l'indice de référence. Cet indice de référence est un indice de réinvestissement et constitue une vaste représentation de l'univers d'investissement du fonds.</p> <p>Le fonds peut investir dans des titres en dehors de cet univers, par exemple des sociétés cotées en France ou en Allemagne.</p> <p>La composition des investissements du fonds peut donc différer de celle de l'indice de référence.</p> <p>Les investisseurs doivent être conscients que l'univers d'investissement du fonds est concentré et que le portefeuille du fonds est donc concentré. Par conséquent, la composition et le profil de rendement du fonds et de l'indice de référence auront tendance à être similaires.</p>	<p>Le fonds est géré activement en utilisant des seuils d'écart par rapport au comparateur (indice de référence) suivant : MSCI Europe Small Cap (NR).</p> <p>Le fonds cible des sociétés dont la capitalisation boursière est relativement faible (les « <i>smallcaps</i> » ou « petites capitalisations ») et qui respectent des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance, en limitant les écarts par rapport à l'indice de référence.</p> <p>Le fonds vise également une intensité carbone inférieure à celle de l'indice de référence. Le fonds peut également investir dans des titres qui ne font pas partie de l'univers de référence. Cela signifie que la composition au niveau des actions diffère sensiblement de celle de l'indice de référence.</p> <p>Pour la sélection des titres, le fonds s'appuie sur des analyses financières et ESG et limite également les investissements dans des émetteurs impliqués dans des activités controversées. Sur une période de plusieurs années, le fonds vise une performance supérieure à celle de l'indice de référence. L'indice de référence constitue une vaste représentation de l'univers d'investissement du fonds.</p>

Politique d'investissement durable	<p>Article 8 SFDR</p> <p>Le fonds favorise les caractéristiques environnementales et/ou sociales en excluant les entreprises impliquées dans certaines activités.</p> <p>De plus amples informations figurent dans le prospectus, plus particulièrement dans la « PARTIE 3. Informations précontractuelles pour les compartiments visés à l'article 8 SFDR ».</p>	<p>Article 8 SFDR</p> <p>Le fonds promeut les caractéristiques environnementales / sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif les investissements durables, il inclura une part minimale de 20 % d'investissements durables. Le fonds applique aussi bien une Intendance qu'une approche d'intégration ESG et des critères de restriction en relation avec diverses activités.</p> <p>De plus amples informations sont disponibles dans le prospectus, plus particulièrement à l'Annexe III « Informations précontractuelles pour les sous-fonds visés aux articles 8 et 9 SFDR ».</p> <p>Le fonds restreint également les investissements dans des émetteurs impliqués dans des activités controversées.</p> <p>Le fonds vise également à atteindre une intensité carbone inférieure à celle de l'indice de référence.</p> <p>De plus amples informations sont disponibles dans le prospectus, plus précisément à l'Annexe III – « Informations précontractuelles pour les articles 8 et 9 des Compartiments SFDR ».</p>
Rachat d'actions	Les actionnaires peuvent vendre leurs actions du fonds chaque jour de bourse où la valeur des actions est calculée. Pour ce fonds, ce calcul est quotidien. Le fonds vise à verser à ses actionnaires un dividende régulier.	Les actionnaires peuvent vendre leurs parts du fonds chaque jour (ouvrable) où la valeur des parts est calculée. Pour ce fonds, ce calcul est quotidien.
<i>Comparaison des risques</i>		
Indicateur synthétique de risque (« ISR »)	4	4
Risques spécifiques	<p>Risque général de marché: élevé (les investissements en actions sont influencés par divers facteurs, notamment l'évolution du marché financier, le développement économique des émetteurs, la situation générale de l'économie mondiale et la situation économique et politique de chaque pays).</p> <p>Risque de crédit: faible (le risque de défaillance de la contrepartie et des investissements sous-jacents est faible).</p> <p>Risque de liquidité: moyen.</p> <p>Risque de change: faible.</p> <p>Les investissements dans une région spécifique sont plus concentrés que les investissements dans certaines régions géographiques. Il n'est pas garanti que le montant initial investi soit récupéré.</p> <p>Risques de durabilité: moyens.</p>	<p>Risque général de marché: élevé (les investissements dans des actions et d'autres instruments financiers sont influencés par divers facteurs, notamment l'évolution du marché financier, le développement économique des émetteurs, la situation générale de l'économie mondiale et la situation économique et politique de chaque pays. Le risque de liquidité du compartiment est élevé).</p> <p>Risque de crédit: faible</p> <p>Risque de liquidité: élevé.</p> <p>Risque de change: faible.</p> <p>Les investissements dans un thème spécifique sont plus concentrés que les investissements dans des thèmes différents. Il n'est pas garanti que le montant initial investi soit récupéré.</p> <p>Risques de durabilité: moyens. Les risques de durabilité auxquels le compartiment peut être exposé sont, par exemple, les suivants :</p> <p>(a) le changement climatique</p> <p>(b) la santé et la sécurité</p> <p>(c) la conduite des affaires</p>

<i>Négociation</i>		
Centralisation des ordres	D	D
Date du cours	D	D
Date de calcul de la valeur nette d'inventaire (« VNI »)	J+1 (jour ouvrable bancaire belge): calcul de la VNI sur la base des prix cotés sur le marché à la date du cours J	J+1 (jour ouvrable bancaire luxembourgeois): calcul de la VNI sur la base des prix cotés sur le marché à la date du cours J
Paie ment des ordres	J+2 (jour ouvrable bancaire belge)	J+3 (jour ouvrable bancaire luxembourgeois)
<i>Comparaison de la structure des frais et de la monnaie d'expression</i>		
Frais courants	Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation: Classe P Cap: 1,41 % Classe P Dis: 1,41 % Classe R Cap: 0,85 % Classe R Dis: 0,85 % Frais de transaction: Classe P Cap: 0,16 % Classe P Dis: 0,16 % Classe R Cap: 0,16 % Classe R Dis: 0,16 %	Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation: Classe P Cap: 1,80 % Classe P Dis: 1,80 % Classe R Cap: 1,05 % Classe R Dis: 1,05 % Frais de transaction: Classe P Cap: 0,11 % Classe P Dis: 0,11 % Classe R Cap: 0,11 % Classe R Dis: 0,11 %
Commission de performance	N/A	N/A
Droits de souscription	Max. 3 %	Max. 3 %
Droits de rachat	/	/
Frais de conversion	/	Max. 3 %
Monnaie d'expression	EUR	EUR

### **Conséquences prévues de la fusion**

#### Généralités

Afin de mettre en œuvre la fusion, le compartiment à absorber peut réorganiser son portefeuille de manière à ce que les actifs antérieurs à la fusion soient conformes à la politique d'investissement du compartiment absorbant. Concrètement, le gestionnaire pourra vendre des titres du portefeuille qui ne correspondent pas à la politique d'investissement du compartiment absorbant et acheter des titres qui correspondent à cette politique. Les coûts respectifs de cette (ces) transaction(s), y compris les frais et les impôts, seront à charge de Goldman Sachs Asset Management Belgium SA, la société de gestion de l'OPCVM à absorber.

#### Fiscalité

Le traitement fiscal des actionnaires pourrait changer à la suite de la fusion. Nous conseillons aux actionnaires de contacter leur conseiller fiscal ou leur autorité fiscale locale pour obtenir des conseils ou des informations sur les éventuelles conséquences fiscales liées à cette fusion.

## Rapport d'échange

---

Les actionnaires du compartiment à absorber recevront un nombre d'actions du compartiment absorbant déterminé comme suit:

$A = \frac{B \times C}{D}$	A = nombre de nouvelles actions à recevoir* B = nombre d'actions à échanger dans le compartiment à absorber C = valeur nette d'inventaire** par type d'action dans le compartiment à absorber D = valeur nette d'inventaire** par type d'action dans le compartiment absorbant
----------------------------	---

\* Les actionnaires se verront attribuer des actions au millième d'action près. Les actionnaires recevront au moins une action du compartiment absorbant et peuvent demander, s'ils le souhaitent, le remboursement en espèces de fractions d'action sans frais, à l'exception des taxes éventuelles.

\*\* La valeur nette d'inventaire (« VNI ») utilisée est la VNI basée sur les cours de clôture du 24 septembre 2024, calculée le 25 septembre 2024 pour le compartiment à absorber et le compartiment absorbant.

La VNI par action et par type d'action du compartiment à absorber est calculée conformément aux dispositions légales de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012 et de l'Arrêté royal du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes publics de placement collectif à droits de participation variables. Le compartiment à absorber est donc évalué à sa valeur de marché.

La VNI du compartiment absorbant est calculée conformément à la réglementation luxembourgeoise.

## Rachat sans frais et suspension de la publication de la valeur nette d'inventaire et de l'exécution des demandes d'émission ou de rachat d'actions ou de changement de compartiment

---

Les actionnaires de chaque compartiment concerné ont le droit de demander le rachat sans frais, à l'exception d'éventuelles taxes et impôts, de leurs actions. Ce droit prend effet le 17 août 2024 et expire cinq jours ouvrables bancaires avant le calcul du rapport d'échange, notamment le 17 septembre 2024 à 14h30.

Pour assurer le bon déroulement de l'opération, les demandes de souscription, de rachat et de conversion pour le compartiment à absorber seront suspendues à partir du 17 septembre 2024 à 14h30. Les ordres reçus ultérieurement dans le compartiment à absorber seront refusés.

La fusion entre en vigueur le 25 septembre 2024.

Si la fusion n'est pas approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire, les ordres seront à nouveau acceptés à partir du 19 septembre 2024, les ordres devant être reçus au plus tard à 14h30.

## Avantages spécifiques attribués aux actionnaires du compartiment à absorber ou du compartiment absorbant disposant de droits particuliers

---

Toutes les actions émises respectivement par le compartiment à absorber et le compartiment absorbant sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages à leurs détenteurs, de sorte qu'il n'y a pas lieu de tenir compte, dans le cadre de la fusion, d'actionnaires ayant des droits particuliers.

## Droit aux informations complémentaires

---

Les actionnaires ont le droit d'obtenir des informations complémentaires sur la proposition de fusion. Ainsi, les derniers rapports annuels et semestriels des structures à absorber et absorbantes sont disponibles gratuitement sur demande auprès de Goldman Sachs Asset Management Belgium SA, Legal Department, Avenue des Arts 44, 1040 Bruxelles, ainsi que le Document d'informations clés (DIC) des compartiments à absorber et absorbant (par classe d'actions) et toutes les autres informations, les documents légaux et certificats des dépositaires et rapports d'audit relatifs à ce projet de fusion.

## **Date de fusion prévue**

---

Si l'Assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2024 approuve la fusion, les actionnaires du compartiment à absorber qui n'auront pas demandé le rachat de leurs actions avant 14h30 le 17 septembre 2024 deviendront actionnaires du compartiment absorbant, même s'ils ont voté contre ou se sont abstenus de voter sur la proposition de fusion.

Les nouvelles actions émises en rémunération des apports effectués par le compartiment à absorber accorderont le droit de participer aux résultats du compartiment absorbant à partir de la date effective de la fusion, soit le 25 septembre 2024. Dès leur émission, elles seront entièrement équivalentes aux actions existantes du compartiment absorbant et disposeront donc des mêmes droits.

## **Notes sur le traitement des recettes à recevoir ou des charges à recevoir**

---

L'intégralité du capital du compartiment à absorber, c'est-à-dire tant les droits (par exemple, les créances en cours) que les obligations (par exemple, les dettes restantes à payer), sera pris en charge par le compartiment absorbant à compter de la date d'entrée en vigueur de la fusion.

## **Date à partir de laquelle les opérations du compartiment à absorber seront réputées, sur le plan comptable, avoir été effectuées pour le compte du compartiment absorbant**

---

La fusion entre en vigueur d'un point de vue comptable à la date du calcul du rapport d'échange, soit le 25 septembre 2024.

## **Aperçu schématique et chronologique relatif à la fusion**

---

<b>Date</b>	
17 août 2024	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les informations suivantes seront mises à la disposition des actionnaires (sur papier ou autre support durable, sur le site Web et à l'adresse <a href="http://www.beama.be/fr/communications-opc">http://www.beama.be/fr/communications-opc</a>):<ul style="list-style-type: none"><li>o le document d'information à l'attention des actionnaires ; et</li><li>o l'avis de convocation à l'Assemblée générale extraordinaire du Compartiment absorbé.</li></ul></li><li>- Ouverture du droit à une sortie gratuite (hors taxes éventuelles) pour les actionnaires du compartiment à absorber.</li></ul>
11 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dernier jour pour l'inscription des actionnaires du compartiment à absorber à l'Assemblée générale extraordinaire du compartiment à absorber.</li></ul>
17 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fin du droit à la sortie gratuite.</li><li>- Les commandes seront acceptées sans frais jusqu'à 14h30 CET (les commandes reçues après cette heure seront refusées).</li></ul>
18 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assemblée générale extraordinaire du compartiment à absorber.</li></ul>
18-24 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le calcul de la VNI est suspendu et les ordres ne sont pas acceptés.</li><li>- Rééquilibrage du portefeuille.</li></ul>
25 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"><li>- Calcul et validation du rapport d'échange (basé sur la VNI du 24 septembre 2024).</li><li>- La fusion a lieu et les actionnaires du compartiment à absorber reçoivent leurs actions dans le compartiment absorbant.</li></ul>
28 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none"><li>- Publication de l'avis relatif à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire sur le site Web (et sur <a href="http://www.beama.be/fr/communications-opc">http://www.beama.be/fr/communications-opc</a>).</li></ul>

### **Avis de convocation à l'Assemblée générale extraordinaire pour décider de la fusion**

---

L'avis de convocation figurant à l'Annexe 1 est également disponible via le lien suivant:  
<http://www.beama.be/fr/communications-opc>

### **Annonce concernant la décision relative à la fusion et au rapport d'échange**

---

L'annonce concernant la décision relative à la fusion et au rapport d'échange est disponible à partir du 28 septembre 2024 sur le site Web de Goldman Sachs Asset Management et via le lien suivant:  
<http://www.beama.be/fr/communications-opc>

### **Document d'informations clés (DIC) du compartiment absorbant**

---

Il est fortement recommandé et peut être utile pour les actionnaires du compartiment à absorber de lire le Document d'informations clés mis à jour du compartiment absorbant, qui est joint à l'Annexe 2 et disponible gratuitement sur demande auprès de Goldman Sachs Asset Management Belgium SA ou à l'adresse Internet suivante: <https://www.gsam.com/responsible-investing/fr-BE/non-professional/>

**Goldman Sachs (B) Invest<sup>1</sup>**

SICAV de droit belge

(Catégorie: Organisme de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE)

Avenue des Arts 44, 1040 Bruxelles

RPR Bruxelles 0466.252.472

(la « Société »)

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU COMPARTIMENT  
« GOLDMAN SACHS BENE OPPORTUNITIES EQUITY (B) »**

Les actionnaires du compartiment « Goldman Sachs BENE Opportunities Equity (B) » sont invités à assister à l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 18 septembre 2024 à 10h30, au siège social de la Société, Avenue des Arts 44, 1040 Bruxelles, afin de délibérer et de voter sur l'ordre du jour ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

**Fusion transfrontalière par absorption du compartiment Goldman Sachs BENE Opportunities Equity (B) (le « Compartiment à absorber ») de la SICAV de droit belge Goldman Sachs (B) Invest (l'« OPCVM cédant ») par le compartiment Goldman Sachs Europe Sustainable Small Cap Equity (le « Compartiment absorbant ») de la SICAV de droit Luxembourgeois Goldman Sachs Fund III (l'« OPCVM absorbant »).**

**A. Documents et rapports: lecture et discussion des documents suivants:**

Les documents suivants sont disponibles gratuitement au siège social de la Société:

- La proposition de fusion, établi par acte sous seing privé par le Conseil d'administration avec les mentions obligatoires prescrites par l'article 167 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE (l'« **Arrêté royal du 12 novembre 2012** », et déposé le 6 août 2024 au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles.
- La déclaration du dépositaire, établie conformément à l'article 171 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012.
- Le rapport du commissaire aux comptes de l'OPCVM cédant sur la proposition de fusion, établi conformément à l'article 172 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012.
- Les comptes annuels des trois derniers exercices.
- Les rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour les trois derniers exercices de la Société.
- Les chiffres intermédiaires concernant l'état des actifs au 31 mai 2024.

Les documents suivants peuvent être consultés gratuitement sur le site Web suivant:

<https://www.gsam.com/responsible-investing/fr-BE/non-professional/>

- Le document d'information visé à l'article 173 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012.
- Le prospectus des OPCVM concernés par la fusion.
- Le Document d'informations clés (DIC) des compartiments concernés par la fusion.

Les avis en application de l'article 12:27 du Code des sociétés et des associations concernant les changements significatifs dans la situation patrimoniale du Compartiment à absorber et du Compartiment absorbant depuis la date de rédaction de la proposition de fusion seront, le cas échéant, également disponibles gratuitement au siège de la Société et consultables gratuitement sur le site Web suivant:  
<https://www.gsam.com/responsible-investing/fr-BE/non-professional/>

---

<sup>1</sup> Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit belge à compartiment unique qui a opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et qui est régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la Loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, et par l'Arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

## B. Proposition de décision:

### 1) Proposition de fusion

Proposition de fusion conformément à l'article 160, 4° de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012, par laquelle le Compartiment à absorber transférera tous ses actifs et passifs, à titre universel, au Compartiment absorbant par l'attribution d'actions du Compartiment absorbant aux actionnaires du Compartiment à absorber conformément aux termes et conditions décrits dans la proposition de fusion, mentionnée au point A (la « Fusion »).

Sous réserve de l'approbation de la Fusion, le Compartiment à absorber cessera d'exister, en vertu d'une dissolution sans liquidation. Ce compartiment est le dernier compartiment de l'OPCVM cédant, de sorte que l'OPCVM cédant ne contiendra plus d'actifs après la Fusion, et cessera donc d'exister par suite d'une dissolution sans liquidation.

### 2) Détermination du rapport d'échange et de la rémunération des actionnaires du Compartiment à absorber

Proposition d'approuver la méthode de calcul du rapport d'échange et l'émission d'actions du Compartiment absorbant du même type que celles détenues précédemment par les actionnaires du Compartiment à absorber.

Compartiment à absorber Goldman Sachs BENE Opportunities Equity (B)			Compartiment absorbant Goldman Sachs Europe Sustainable Small Cap Equity		
Actions concernées			Actions concernées		
Code ISIN	Classe d'actions	Devise	Code ISIN	Classe d'actions	Devise
BE0124921827	P Cap	EUR	LU2489279500	P Cap	EUR
BE0159911552	P Dis	EUR	LU2769664058	P Dis	EUR
BE6299797355	R Cap	EUR	LU2489279682	R Cap	EUR
BE6299796340	R Dis	EUR	LU2769664132	R Dis	EUR

Les actionnaires du Compartiment à absorber recevront un nombre d'actions du Compartiment absorbant déterminé comme suit:

$A = \frac{B \times C}{D}$	A = nombre de nouvelles actions à recevoir* B = nombre d'actions à échanger dans le Compartiment à absorber C = VNI** par type d'action dans le Compartiment à absorber D = VNI** par type d'action dans le Compartiment absorbant
----------------------------	---

\* Les actionnaires se verront attribuer des actions au millième d'action près. Si, à la suite de cet échange, l'actionnaire obtient des fractions d'actions du Compartiment absorbant en échange d'une action entière du Compartiment à absorber, il pourra obtenir le remboursement de ces fractions d'actions en espèces, sans frais, à l'exception des taxes éventuelles.

\*\* La VNI utilisée est la VNI basée sur les cours de clôture du 24 septembre 2024, calculée le 25 septembre 2024 pour le Compartiment à absorber et le Compartiment absorbant.

Sur la base des données disponibles au moment du dépôt de la proposition de fusion, l'application de la méthode de calcul du rapport d'échange a pour conséquence que chaque investisseur du Compartiment à absorber reçoit au moins une action du Compartiment absorbant.

Le rapport d'échange sera calculé le 25 septembre 2024.

La Fusion entre en vigueur le 25 septembre 2024.

### 3) Dissolution sans liquidation

Sous réserve de l'approbation de la Fusion, détermination de la dissolution sans liquidation du Compartiment à absorber, et par conséquent de l'OPCVM cédant.

4) Décharge

Prendre acte de la fin du mandat des administrateurs de la Société en ce qui concerne leurs fonctions d'administrateurs du Compartiment à absorber et proposer de leur accorder une décharge totale et illimitée, ainsi qu'une décharge totale et illimitée au commissaire aux comptes de la Société en ce qui concerne leurs fonctions relatives au Compartiment à absorber.

5) Pouvoirs

Proposition d'accorder au Conseil d'administration tous les pouvoirs pour exécuter les décisions à prendre sur les points de l'ordre du jour.

Cette assemblée délibère et décide valablement quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés. Les décisions ne peuvent être adoptées que si elles ont recueilli les trois quarts des voix des actionnaires présents ou représentés.

\*\*\*

Les actionnaires du Compartiment à absorber qui ne sont pas d'accord avec les changements résultant de la Fusion proposée peuvent demander le rachat de leurs actions sans frais (à l'exclusion de tous taxes et impôts) à compter de la date de publication du document d'information (tel que visé à l'article 173 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012) jusqu'au 17 septembre 2024.

\*\*\*

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée générale extraordinaire ou s'y faire représenter sont priés de se conformer aux dispositions statutaires relatives au dépôt des actions et à la représentation. Ils doivent utiliser le formulaire de procuration préparé par le Conseil d'administration. Ce formulaire peut être obtenu au siège de la Société, Avenue des Arts 44, 1040 Bruxelles. Les actions et les procurations doivent être déposées au siège de la Société ou auprès de l'institution chargée du service financier au moins six jours ouvrables avant l'Assemblée générale extraordinaire.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les rapports périodiques les plus récents, la proposition de fusion, le document d'informations (tel que visé à l'article 173 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012) ainsi que le rapport établi par le commissaire aux comptes de l'OPCVM cédant dans le cadre de la Fusion sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais au siège social de la Société et auprès de l'institution chargée du service financier.

Le service financier est assuré par CACEIS Investor Services Belgium, Zenith Building, 20<sup>ème</sup> étage, boulevard Roi Albert II 37, 1030 Bruxelles.

**Le Conseil d'administration de la Société**

# PROCURATION

Le/La soussigné(e)	
Nom	.....
Prénom	.....
Profession	.....
Domicile	.....

La soussigné(e)	
Société de droit belge	.....
Ayant son siège social	.....
Ici représentée conformément à ses statuts par: .....	

Agissant en qualité de propriétaire des actions de **Goldman sachs (B) Invest**, répartis comme suit:

Compartiment	Capitalisation Classe P BE0124921827	Distribution Classe P BE0159911552	Capitalisation Classe R BE6299797355	Distribution Classe R BE6299796340
Goldman Sachs BENE Opportunities Equity (B)				

Constitue par les présentes pour son mandataire spécial: **le Président du Conseil d'Administration**, à qui il/elle donne pouvoir à l'effet de le/la représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de **Goldman Sachs (B) Invest** qui se tiendra le **18 septembre 2024 à 10h30** au siège de la Société avec l'ordre du jour et les propositions de décisions ci-après:

*A défaut d'indication par l'actionnaire du sens du vote, le mandataire votera positivement à toutes les propositions ci-après.*

## **Goldman Sachs (B) Invest<sup>1</sup>**

SICAV de droit belge

(Catégorie: Organisme de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE)

Avenue des Arts 44, 1040 Bruxelles

RPR Bruxelles 0466.252.472

(la « Société »)

### **AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU COMPARTIMENT « GOLDMAN SACHS BENE OPPORTUNITIES EQUITY (B) »**

Les actionnaires du compartiment « Goldman Sachs BENE Opportunities Equity (B) » sont invités à assister à l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 18 septembre 2024 à 10h30, au siège social de la Société, Avenue des Arts 44, 1040 Bruxelles, afin de délibérer et de voter sur l'ordre du jour ci-dessous.

#### ORDRE DU JOUR

**Fusion transfrontalière par absorption du compartiment Goldman Sachs BENE Opportunities Equity (B) (le « Compartiment à absorber ») de la SICAV de droit belge Goldman Sachs (B) Invest (l'« OPCVM cédant ») par le compartiment Goldman Sachs Europe Sustainable Small Cap Equity (le « Compartiment absorbant ») de la SICAV de droit Luxembourgeois Goldman Sachs Fund III (l'« OPCVM absorbant »).**

#### **A. Documents et rapports: lecture et discussion des documents suivants:**

Les documents suivants sont disponibles gratuitement au siège social de la Société:

- La proposition de fusion, établi par acte sous seing privé par le Conseil d'administration avec les mentions obligatoires prescrites par l'article 167 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE (l'« **Arrêté royal du 12 novembre 2012** », et déposé le 6 août 2024 au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles.
- La déclaration du dépositaire, établie conformément à l'article 171 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012.
- Le rapport du commissaire aux comptes de l'OPCVM cédant sur la proposition de fusion, établi conformément à l'article 172 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012.
- Les comptes annuels des trois derniers exercices.
- Les rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour les trois derniers exercices de la Société.
- Les chiffres intermédiaires concernant l'état des actifs au 31 mai 2024.

Les documents suivants peuvent être consultés gratuitement sur le site Web suivant:

<https://www.gsam.com/responsible-investing/fr-BE/non-professional/>

- Le document d'information visé à l'article 173 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012.
- Le prospectus des OPCVM concernés par la fusion.
- Le Document d'informations clés (DIC) des compartiments concernés par la fusion.

Les avis en application de l'article 12:27 du Code des sociétés et des associations concernant les changements significatifs dans la situation patrimoniale du Compartiment à absorber et du Compartiment absorbant depuis la date de rédaction de la proposition de fusion seront, le cas échéant, également disponibles gratuitement au siège de la Société et consultables gratuitement sur le site Web suivant: <https://www.gsam.com/responsible-investing/fr-BE/non-professional/>

---

<sup>1</sup> Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit belge à compartiment unique qui a opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et qui est régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la Loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, et par l'Arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

## B. Proposition de décision:

### 1) Proposition de fusion

Proposition de fusion conformément à l'article 160, 4° de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012, par laquelle le Compartiment à absorber transférera tous ses actifs et passifs, à titre universel, au Compartiment absorbant par l'attribution d'actions du Compartiment absorbant aux actionnaires du Compartiment à absorber conformément aux termes et conditions décrits dans la proposition de fusion, mentionnée au point A (la « **Fusion** »).

Sous réserve de l'approbation de la Fusion, le Compartiment à absorber cessera d'exister, en vertu d'une dissolution sans liquidation. Ce compartiment est le dernier compartiment de l'OPCVM cédant, de sorte que l'OPCVM cédant ne contiendra plus d'actifs après la Fusion, et cessera donc d'exister par suite d'une dissolution sans liquidation.

<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Abstention</b>
------------	------------	-------------------

### 2) Détermination du rapport d'échange et de la rémunération des actionnaires du Compartiment à absorber

Proposition d'approuver la méthode de calcul du rapport d'échange et l'émission d'actions du Compartiment absorbant du même type que celles détenues précédemment par les actionnaires du Compartiment à absorber.

Compartiment à absorber Goldman Sachs BENE Opportunities Equity (B)			Compartiment absorbant Goldman Sachs Europe Sustainable Small Cap Equity		
Actions concernées			Actions concernées		
Code ISIN	Classe d'actions	Devise	Code ISIN	Classe d'actions	Devise
BE0124921827	P Cap	EUR	LU2489279500	P Cap	EUR
BE0159911552	P Dis	EUR	LU2769664058	P Dis	EUR
BE6299797355	R Cap	EUR	LU2489279682	R Cap	EUR
BE6299796340	R Dis	EUR	LU2769664132	R Dis	EUR

Les actionnaires du Compartiment à absorber recevront un nombre d'actions du Compartiment absorbant déterminé comme suit:

$A = \frac{B \times C}{D}$	<p>A = nombre de nouvelles actions à recevoir*</p> <p>B = nombre d'actions à échanger dans le Compartiment à absorber</p> <p>C = VNI** par type d'action dans le Compartiment à absorber</p> <p>D = VNI** par type d'action dans le Compartiment absorbant</p>
----------------------------	--

\* Les actionnaires se verront attribuer des actions au millième d'action près. Si, à la suite de cet échange, l'actionnaire obtient des fractions d'actions du Compartiment absorbant en échange d'une action entière du Compartiment à absorber, il pourra obtenir le remboursement de ces fractions d'actions en espèces, sans frais, à l'exception des taxes éventuelles.

\*\* La VNI utilisée est la VNI basée sur les cours de clôture du 24 septembre 2024, calculée le 25 septembre 2024 pour le Compartiment à absorber et le Compartiment absorbant.

Sur la base des données disponibles au moment du dépôt de la proposition de fusion, l'application de la méthode de calcul du rapport d'échange a pour conséquence que chaque investisseur du Compartiment à absorber reçoit au moins une action du Compartiment absorbant.

Le rapport d'échange sera calculé le 25 septembre 2024.

La Fusion entre en vigueur le 25 septembre 2024.

<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Abstention</b>
------------	------------	-------------------

3) Dissolution sans liquidation

Sous réserve de l'approbation de la Fusion, détermination de la dissolution sans liquidation du Compartiment à absorber, et par conséquent de l'OPCVM cédant.

<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Abstention</b>
------------	------------	-------------------

4) Décharge

Prendre acte de la fin du mandat des administrateurs de la Société en ce qui concerne leurs fonctions d'administrateurs du Compartiment à absorber et proposer de leur accorder une décharge totale et illimitée, ainsi qu'une décharge totale et illimitée au commissaire aux comptes de la Société en ce qui concerne leurs fonctions relatives au Compartiment à absorber.

<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Abstention</b>
------------	------------	-------------------

5) Pouvoirs

Proposition d'accorder au Conseil d'administration tous les pouvoirs pour exécuter les décisions à prendre sur les points de l'ordre du jour.

<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Abstention</b>
------------	------------	-------------------

Cette assemblée délibère et décide valablement quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés. Les décisions ne peuvent être adoptées que si elles ont recueilli les trois quarts des voix des actionnaires présents ou représentés.

\*\*\*

Les actionnaires du Compartiment à absorber qui ne sont pas d'accord avec les changements résultant de la Fusion proposée peuvent demander le rachat de leurs actions sans frais (à l'exclusion de tous taxes et impôts) à compter de la date de publication du document d'information (tel que visé à l'article 173 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012) jusqu'au 17 septembre 2024.

\*\*\*

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée générale extraordinaire ou s'y faire représenter sont priés de se conformer aux dispositions statutaires relatives au dépôt des actions et à la représentation. Ils doivent utiliser le formulaire de procuration préparé par le Conseil d'administration. Ce formulaire peut être obtenu au siège de la Société, Avenue des Arts 44, 1040 Bruxelles. Les actions et les procurations doivent être déposées au siège de la Société ou auprès de l'institution chargée du service financier au moins six jours ouvrables avant l'Assemblée générale extraordinaire.

Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les rapports périodiques les plus récents, la proposition de fusion, le document d'informations (tel que visé à l'article 173 de l'Arrêté royal du 12 novembre 2012) ainsi que le rapport établi par le commissaire aux comptes de l'OPCVM cédant dans le cadre de la Fusion sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais au siège social de la Société et auprès de l'institution chargée du service financier.

Le service financier est assuré par CACEIS Investor Services Belgium, Zenith Building, 20<sup>ème</sup> étage, boulevard Roi Albert II 37, 1030 Bruxelles.

**Le Conseil d'administration de la Société**

Le mandataire peut notamment:

- assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer;
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter, au nom du/de la soussigné(e) toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour;
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, registres, listes de présence, élire domicile, substituer et en général faire le nécessaire.

Fait à ....., le .....

*Veillez faire précéder la/les signature(s) de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"*

**Objectif**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**Produit**

**Nom du produit :** Goldman Sachs Europe Sustainable Small Cap Equity - P Cap EUR  
Goldman Sachs Europe Sustainable Small Cap Equity, un compartiment (ci-après dénommé le fonds) de Goldman Sachs Funds III

**Initiateur :** Goldman Sachs Asset Management B.V. formant partie du groupe de sociétés Goldman Sachs.

**Code produit :** LU2489279500

**Site Internet :** [www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact](http://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact)

**Autorité compétente :**

L'Initiateur est autorisé aux Pays-Bas et réglementé par l'Autoriteit Financiële Markten (AFM), et s'appuie sur les droits de passeport prévus par la Directive OPCVM pour gérer le Fonds sur une base transfrontalière et pour commercialiser le Fonds au sein de l'Union européenne.

Ce fonds est autorisé au Luxembourg, sous la surveillance et la réglementation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

**Date de publication :** 2024-05-31

**En quoi consiste ce produit ?****Type**

Goldman Sachs Funds III est un organisme de placement collectif organisé en vertu des lois du Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable (S.I.C.A.V.) et est considéré comme un OPCVM. Goldman Sachs Funds III est enregistré en vertu de la Partie I de la Loi du 17 décembre 2010 et est établi comme une « structure parapluie » composée d'un certain nombre de compartiments. Vous achetez une catégorie d'actions du compartiment.

**Durée**

La durée du Fonds est illimitée et il n'y a donc pas de date d'échéance. L'Initiateur ne peut pas résilier unilatéralement le Fonds. Toutefois, les administrateurs du Fonds et/ou les investisseurs du Fonds peuvent, dans certaines circonstances énoncées dans le Prospectus et le document constitutif du Fonds, résilier unilatéralement le Fonds. Des cas de résiliation automatique peuvent être prévus par les lois et règlements applicables au Fonds.

**Objectifs**

Le fonds est classé comme produit financier en vertu de l'Article 8 du règlement européen SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales et a pour objectif un investissement durable partiel. Le fonds intègre les facteurs et le risque ESG dans le processus d'investissement aux côtés des facteurs traditionnels. Des renseignements détaillés sur la publication d'informations du fonds liées à la durabilité sont disponibles dans le document « PCD » (Pre-contractual disclosure document, ou document d'informations précontractuelles publiées, en annexe du prospectus) sur le site <https://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/funds/documents>. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié composé d'actions émises par des sociétés établies, cotées ou négociées dans un quelconque pays d'Europe. La sélection de ces sociétés allie l'analyse des facteurs environnementaux, sociaux (p. ex. droits de l'homme, non-discrimination, absence de travail des enfants) et de gouvernance à la performance financière. Le fonds a recours à une gestion active pour cibler des sociétés dont la capitalisation de marché est relativement faible (c.-à-d. des « petites capitalisations »), tout en respectant les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance avec des limites de déviation par rapport à la valeur de référence. Le fonds cherche également à baisser son intensité carbone par rapport à celle de la valeur de référence. Le fonds peut également inclure des investissements en titres ne relevant pas de l'univers de la valeur de référence. Sa composition au niveau des titres individuels diffèrera donc sensiblement de celle de la valeur de référence. Dans le cadre de son processus de sélection des titres, le fonds utilise une analyse financière ainsi qu'une analyse ESG et exclut également les investissements dans des émetteurs qui sont impliqués dans des activités controversées. Notre objectif est de dépasser la performance de la valeur de référence MSCI Europe Small Cap (NR), mesurée sur une période de plusieurs années. L'indice de référence constitue une large représentation de notre univers d'investissement. Vous pouvez vendre votre participation dans le fonds chaque jour (ouvrable) où la valeur des parts est calculée, quotidiennement dans le cas présent. Le fonds n'a pas vocation à verser de dividende. Les bénéfices seront intégralement réinvestis.

Le rendement du Portefeuille dépend de la performance du Portefeuille, qui est directement liée à la performance de ses placements. Le profil de risque et de rémunération du Portefeuille décrit dans ce document d'informations clés suppose que vous détenez vos placements dans le Portefeuille pendant au moins la Période de détention recommandée, comme indiqué ci-dessous sous la rubrique « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? ».

Veillez consulter la section « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? » ci-dessous pour des informations supplémentaires (y compris les restrictions et/ou les pénalités) sur la possibilité de racheter votre placement dans le Fonds.

**Investisseurs de détail visés**

Les Actions du Portefeuille conviennent à tout investisseur (i) pour lequel un placement dans le Fonds ne constitue pas un programme de placement complet ; (ii) qui comprend pleinement et accepte de supposer que le Fonds présente un risque de 4 sur 7, soit une classe de risque moyenne ; (iii) qui n'est ni une « U.S. Person » ni un souscripteur d'Actions au nom d'une ou plusieurs « U.S. Persons » ; (iv) qui comprend qu'il est possible qu'il ne recouvre pas la totalité ou une partie du montant investi et peut supporter la perte de tout son investissement ; et (v) qui recherche un investissement à moyen terme.

**Dépositaire du Fonds :** Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

**Plus d'informations :** Le Prospectus, les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en à l'adresse <https://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/funds/documents>.

Les prix des actions/fonds seront mis à disposition sur le site web <https://www.gsam.com/responsible-investing>

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies décrivent un compartiment du fonds Goldman Sachs Funds III. Le prospectus et les rapports périodiques du fonds sont établis pour l'ensemble du fonds, y compris tous ses compartiments. En vertu de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les Organismes de placement collectif, les actifs et passifs des compartiments du fonds sont ségrégués et peuvent être réputés constituer des entités distinctes aux fins des relations entre les investisseurs. Ils peuvent en outre faire l'objet d'une liquidation séparée.

L'investisseur a le droit de basculer entre les compartiments de Goldman Sachs Funds III dans des conditions spécifiques. Des informations supplémentaires sont disponibles dans le prospectus.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 années. Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée, et il se peut que vous récupériez moins.

- Nous avons classé ce Fonds comme étant de catégorie 4 sur 7, une catégorie de risque moyen. Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un niveau moyen, et les mauvaises conditions du marché pourraient avoir une incidence sur la capacité du Fonds à vous payer.
- Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée, et il se peut que vous récupériez moins.
- Il se peut que vous ne puissiez pas sortir de manière anticipée. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.
- Soyez conscient du risque de change lorsque la devise du Fonds est différente de la devise officielle de l'État membre où le Fonds vous est commercialisé. Vous recevrez des paiements dans une devise différente de la devise officielle de l'État membre où le Fonds vous est commercialisé, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Le risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

- L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il montre la probabilité que le produit perde de l'argent en raison des mouvements sur les marchés ou parce que nous ne sommes pas en mesure de vous payer.
- Ce produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.
- Les autres risques importants liés au Portefeuille qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque figurent dans le Prospectus.
- Si le Fonds n'est pas en mesure de vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre placement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 12 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 7 ans			
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	2,030 EUR	1,260 EUR
	Rendement annuel moyen	-79,73%	-25,58%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	6,770 EUR	8,710 EUR
	Rendement annuel moyen	-32,28%	-1,96%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10,550 EUR	16,020 EUR
	Rendement annuel moyen	5,54%	6,96%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	18,130 EUR	22,050 EUR
	Rendement annuel moyen	81,27%	11,96%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

- défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 16/11/2021 et le 30/04/2024.
- intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 15/10/2013 et le 15/10/2020.
- favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 15/10/2014 et le 15/10/2021.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

### Que se passe-t-il si Goldman Sachs Asset Management B.V. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous ne pouvez pas subir de pertes financières en raison de la défaillance de l'Initiateur. Les actifs du Fonds sont conservés par son dépositaire, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. (le « Dépositaire »). En cas d'insolvabilité de l'Initiateur, les actifs du Fonds conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. Toutefois, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'une personne agissant en son nom, le Fonds peut subir une perte financière. Ce risque est cependant atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Fonds. Le Dépositaire sera également responsable envers le Fonds de toute perte résultant, entre autres, de sa négligence, d'une fraude ou de son manquement intentionnel à remplir correctement ses obligations (sous réserve de certaines limitations énoncées dans l'accord avec le Dépositaire). Les pertes ne sont pas couvertes par la compensation ou le régime garanti d'un investisseur.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

### Nous avons supposé

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investies.

Exemple d'investissement: 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	494 EUR	2,881 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,9%	2,6%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de :

- 9,52% avant déduction des coûts et
- 6,96% après déduction des coûts.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% (max) du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	300 EUR
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.80% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	184 EUR
Coûts de transaction	0.11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	0.00% Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 7 année

L'Initiateur considère que cette période est appropriée pour que le Fonds puisse mettre en œuvre sa stratégie et générer potentiellement des rendements. Il ne s'agit pas d'une recommandation de racheter votre placement après ce délai et, bien que des périodes de détention plus longues permettent au Fonds de mettre en œuvre sa stratégie, le résultat de toute période de détention en ce qui concerne les rendements des placements n'est pas garanti. Les investisseurs peuvent racheter leurs actions tout Jour ouvrable (tel que défini dans le Prospectus) en donnant un préavis écrit comme décrit plus en détail dans le Prospectus. Le rachat de vos actions du Fonds avant la période de détention recommandée peut être préjudiciable en matière de rendement et augmenter les risques associés à votre placement, ce qui peut entraîner une perte.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous choisissez d'investir dans le Fonds et que vous souhaitez par la suite déposer une plainte à ce sujet ou à propos de la conduite de l'Initiateur ou de tout distributeur du Portefeuille, vous devez en premier lieu contacter l'équipe européenne de services aux actionnaires de Goldman Sachs Asset Management B.V. par e-mail à l'adresse [ess@gs.com](mailto:ess@gs.com), par la poste à Goldman Sachs Asset Management B.V., Prinses Beatrixlaan 35, 2595 AK, La Haye, Pays-Bas ou en consultant le site web suivant : [www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact](http://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact)

## Autres informations pertinentes

Le présent document peut ne pas contenir toutes les informations dont vous avez besoin pour prendre une décision d'investissement dans le Fonds. Vous devriez également examiner le prospectus, le document constitutif du Fonds et le dernier rapport annuel (s'il est disponible). Ces informations seront mises à votre disposition gratuitement par la partie qui vous fournira ce document d'informations clés sur le site web <https://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/funds/documents>.

Les performances passées des 1 dernières années sont disponibles dans la section Produit à l'adresse <https://www.gsam.com/responsible-investing/choose-locale-and-audience>

Scénarios de performance précédents : [https://api.nnip.com/DocumentsApi/files/PRIIPS\\_PCR\\_LU2489279500](https://api.nnip.com/DocumentsApi/files/PRIIPS_PCR_LU2489279500)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**Nom du produit :** Goldman Sachs Europe Sustainable Small Cap Equity - P Dis EUR  
Goldman Sachs Europe Sustainable Small Cap Equity, un compartiment (ci-après dénommé le fonds) de Goldman Sachs Funds III  
**Initiateur :** Goldman Sachs Asset Management B.V. formant partie du groupe de sociétés Goldman Sachs.  
**Code produit :** LU2769664058  
**Site Internet :** [www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact](http://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact)  
**Autorité compétente :**  
L'Initiateur est autorisé aux Pays-Bas et réglementé par l'Autoriteit Financiële Markten (AFM), et s'appuie sur les droits de passeport prévus par la Directive OPCVM pour gérer le Fonds sur une base transfrontalière et pour commercialiser le Fonds au sein de l'Union européenne.  
Ce fonds est autorisé au Luxembourg, sous la surveillance et la réglementation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).  
**Date de publication :** 2024-05-31

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Goldman Sachs Funds III est un organisme de placement collectif organisé en vertu des lois du Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable (S.I.C.A.V.) et est considéré comme un OPCVM. Goldman Sachs Funds III est enregistré en vertu de la Partie I de la Loi du 17 décembre 2010 et est établi comme une « structure parapluie » composée d'un certain nombre de compartiments. Vous achetez une catégorie d'actions du compartiment.

### Durée

La durée du Fonds est illimitée et il n'y a donc pas de date d'échéance. L'Initiateur ne peut pas résilier unilatéralement le Fonds. Toutefois, les administrateurs du Fonds et/ou les investisseurs du Fonds peuvent, dans certaines circonstances énoncées dans le Prospectus et le document constitutif du Fonds, résilier unilatéralement le Fonds. Des cas de résiliation automatique peuvent être prévus par les lois et règlements applicables au Fonds.

### Objectifs

Le fonds est classé comme produit financier en vertu de l'Article 8 du règlement européen SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales et a pour objectif un investissement durable partiel. Le fonds intègre les facteurs et le risque ESG dans le processus d'investissement aux côtés des facteurs traditionnels. Des renseignements détaillés sur la publication d'informations du fonds liées à la durabilité sont disponibles dans le document « PCD » (Pre-contractual disclosure document, ou document d'informations précontractuelles publiées, en annexe du prospectus) sur le site <https://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/funds/documents>. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié composé d'actions émises par des sociétés établies, cotées ou négociées dans un quelconque pays d'Europe. La sélection de ces sociétés allie l'analyse des facteurs environnementaux, sociaux (p. ex. droits de l'homme, non-discrimination, absence de travail des enfants) et de gouvernance à la performance financière. Le fonds a recours à une gestion active pour cibler des sociétés dont la capitalisation de marché est relativement faible (c.-à-d. des « petites capitalisations »), tout en respectant les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance avec des limites de déviation par rapport à la valeur de référence. Le fonds cherche également à abaisser son intensité carbone par rapport à celle de la valeur de référence. Le fonds peut également inclure des investissements en titres ne relevant pas de l'univers de la valeur de référence. Sa composition au niveau des titres individuels diffèrera donc sensiblement de celle de la valeur de référence. Dans le cadre de son processus de sélection des titres, le fonds utilise une analyse financière ainsi qu'une analyse ESG et exclut également les investissements dans des émetteurs qui sont impliqués dans des activités controversées. Notre objectif est de dépasser la performance de la valeur de référence MSCI Europe Small Cap (NR), mesurée sur une période de plusieurs années. L'indice de référence constitue une large représentation de notre univers d'investissement. Vous pouvez vendre votre participation dans le fonds chaque jour (ouvrable) où la valeur des parts est calculée, quotidiennement dans le cas présent. Le fonds a vocation à verser un dividende régulier.

Le rendement du Portefeuille dépend de la performance du Portefeuille, qui est directement liée à la performance de ses placements. Le profil de risque et de rémunération du Portefeuille décrit dans ce document d'informations clés suppose que vous détenez vos placements dans le Portefeuille pendant au moins la Période de détention recommandée, comme indiqué ci-dessous sous la rubrique « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? ».

Veillez consulter la section « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? » ci-dessous pour des informations supplémentaires (y compris les restrictions et/ou les pénalités) sur la possibilité de racheter votre placement dans le Fonds.

### Investisseurs de détail visés

Les Actions du Portefeuille conviennent à tout investisseur (i) pour lequel un placement dans le Fonds ne constitue pas un programme de placement complet ; (ii) qui comprend pleinement et accepte de supposer que le Fonds présente un risque de 4 sur 7, soit une classe de risque moyenne ; (iii) qui n'est ni une « U.S. Person » ni un souscripteur d'Actions au nom d'une ou plusieurs « U.S. Persons » ; (iv) qui comprend qu'il est possible qu'il ne recouvre pas la totalité ou une partie du montant investi et peut supporter la perte de tout son investissement ; et (v) qui recherche un investissement à moyen terme.

**Dépositaire du Fonds :** Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

**Plus d'informations :** Le Prospectus, les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en à l'adresse <https://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/funds/documents>.

Les prix des actions/fonds seront mis à disposition sur le site web <https://www.gsam.com/responsible-investing>

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies décrivent un compartiment du fonds Goldman Sachs Funds III. Le prospectus et les rapports périodiques du fonds sont établis pour l'ensemble du fonds, y compris tous ses compartiments. En vertu de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les Organismes de placement collectif, les actifs et passifs des compartiments du fonds sont ségrégués et peuvent être réputés constituer des entités distinctes aux fins des relations entre les investisseurs. Ils peuvent en outre faire l'objet d'une liquidation séparée.

L'investisseur a le droit de basculer entre les compartiments de Goldman Sachs Funds III dans des conditions spécifiques. Des informations supplémentaires sont disponibles dans le prospectus.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 années. Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée, et il se peut que vous récupériez moins.

- Nous avons classé ce Fonds comme étant de catégorie 4 sur 7, une catégorie de risque moyen. Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un niveau moyen, et les mauvaises conditions du marché pourraient avoir une incidence sur la capacité du Fonds à vous payer.
- Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée, et il se peut que vous récupériez moins.
- Il se peut que vous ne puissiez pas sortir de manière anticipée. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.
- Soyez conscient du risque de change lorsque la devise du Fonds est différente de la devise officielle de l'État membre où le Fonds vous est commercialisé. Vous recevrez des paiements dans une devise différente de la devise officielle de l'État membre où le Fonds vous est commercialisé, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Le risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

- L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il montre la probabilité que le produit perde de l'argent en raison des mouvements sur les marchés ou parce que nous ne sommes pas en mesure de vous payer.
- Ce produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.
- Les autres risques importants liés au Portefeuille qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque figurent dans le Prospectus.
- Si le Fonds n'est pas en mesure de vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre placement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 12 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 7 ans			
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	2,030 EUR	1,260 EUR
	Rendement annuel moyen	-79,73%	-25,58%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	6,770 EUR	8,870 EUR
	Rendement annuel moyen	-32,28%	-1,70%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10,570 EUR	16,020 EUR
	Rendement annuel moyen	5,68%	6,96%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	18,130 EUR	22,050 EUR
	Rendement annuel moyen	81,27%	11,96%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

- défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 16/11/2021 et le 30/04/2024.
- intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 15/10/2013 et le 15/10/2020.
- favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 15/10/2014 et le 15/10/2021.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

### Que se passe-t-il si Goldman Sachs Asset Management B.V. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous ne pouvez pas subir de pertes financières en raison de la défaillance de l'Initiateur. Les actifs du Fonds sont conservés par son dépositaire, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. (le « Dépositaire »). En cas d'insolvabilité de l'Initiateur, les actifs du Fonds conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. Toutefois, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'une personne agissant en son nom, le Fonds peut subir une perte financière. Ce risque est cependant atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Fonds. Le Dépositaire sera également responsable envers le Fonds de toute perte résultant, entre autres, de sa négligence, d'une fraude ou de son manquement intentionnel à remplir correctement ses obligations (sous réserve de certaines limitations énoncées dans l'accord avec le Dépositaire). Les pertes ne sont pas couvertes par la compensation ou le régime garanti d'un investisseur.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

### Nous avons supposé

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investies.

Exemple d'investissement: 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	494 EUR	2,881 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,9%	2,6%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de :

- 9,52% avant déduction des coûts et
- 6,96% après déduction des coûts.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% (max) du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	300 EUR
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.80% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	184 EUR
Coûts de transaction	0.11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 7 année

L'Initiateur considère que cette période est appropriée pour que le Fonds puisse mettre en œuvre sa stratégie et générer potentiellement des rendements. Il ne s'agit pas d'une recommandation de racheter votre placement après ce délai et, bien que des périodes de détention plus longues permettent au Fonds de mettre en œuvre sa stratégie, le résultat de toute période de détention en ce qui concerne les rendements des placements n'est pas garanti. Les investisseurs peuvent racheter leurs actions tout Jour ouvrable (tel que défini dans le Prospectus) en donnant un préavis écrit comme décrit plus en détail dans le Prospectus. Le rachat de vos actions du Fonds avant la période de détention recommandée peut être préjudiciable en matière de rendement et augmenter les risques associés à votre placement, ce qui peut entraîner une perte.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous choisissez d'investir dans le Fonds et que vous souhaitez par la suite déposer une plainte à ce sujet ou à propos de la conduite de l'Initiateur ou de tout distributeur du Portefeuille, vous devez en premier lieu contacter l'équipe européenne de services aux actionnaires de Goldman Sachs Asset Management B.V. par e-mail à l'adresse [ess@gs.com](mailto:ess@gs.com), par la poste à Goldman Sachs Asset Management B.V., Prinses Beatrixlaan 35, 2595 AK, La Haye, Pays-Bas ou en consultant le site web suivant : [www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact](http://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact)

## Autres informations pertinentes

Le présent document peut ne pas contenir toutes les informations dont vous avez besoin pour prendre une décision d'investissement dans le Fonds. Vous devriez également examiner le prospectus, le document constitutif du Fonds et le dernier rapport annuel (s'il est disponible). Ces informations seront mises à votre disposition gratuitement par la partie qui vous fournira ce document d'informations clés sur le site web <https://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/funds/documents>.

Les performances passées des 0 dernières années sont disponibles dans la section Produit à l'adresse <https://www.gsam.com/responsible-investing/choose-locale-and-audience>

Scénarios de performance précédents : [https://api.nnip.com/DocumentsApi/files/PRIIPS\\_PCR\\_LU2769664058](https://api.nnip.com/DocumentsApi/files/PRIIPS_PCR_LU2769664058)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**Nom du produit :** Goldman Sachs Europe Sustainable Small Cap Equity - R Cap EUR  
Goldman Sachs Europe Sustainable Small Cap Equity, un compartiment (ci-après dénommé le fonds) de Goldman Sachs Funds III  
**Initiateur :** Goldman Sachs Asset Management B.V. formant partie du groupe de sociétés Goldman Sachs.  
**Code produit :** LU2489279682  
**Site Internet :** [www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact](http://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact)  
**Autorité compétente :**  
L'Initiateur est autorisé aux Pays-Bas et réglementé par l'Autoriteit Financiële Markten (AFM), et s'appuie sur les droits de passeport prévus par la Directive OPCVM pour gérer le Fonds sur une base transfrontalière et pour commercialiser le Fonds au sein de l'Union européenne.  
Ce fonds est autorisé au Luxembourg, sous la surveillance et la réglementation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).  
**Date de publication :** 2024-05-31

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Goldman Sachs Funds III est un organisme de placement collectif organisé en vertu des lois du Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable (S.I.C.A.V.) et est considéré comme un OPCVM. Goldman Sachs Funds III est enregistré en vertu de la Partie I de la Loi du 17 décembre 2010 et est établi comme une « structure parapluie » composée d'un certain nombre de compartiments. Vous achetez une catégorie d'actions du compartiment.

### Durée

La durée du Fonds est illimitée et il n'y a donc pas de date d'échéance. L'Initiateur ne peut pas résilier unilatéralement le Fonds. Toutefois, les administrateurs du Fonds et/ou les investisseurs du Fonds peuvent, dans certaines circonstances énoncées dans le Prospectus et le document constitutif du Fonds, résilier unilatéralement le Fonds. Des cas de résiliation automatique peuvent être prévus par les lois et règlements applicables au Fonds.

### Objectifs

Le fonds est classé comme produit financier en vertu de l'Article 8 du règlement européen SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales et a pour objectif un investissement durable partiel. Le fonds intègre les facteurs et le risque ESG dans le processus d'investissement aux côtés des facteurs traditionnels. Des renseignements détaillés sur la publication d'informations du fonds liées à la durabilité sont disponibles dans le document « PCD » (Pre-contractual disclosure document, ou document d'informations précontractuelles publiées, en annexe du prospectus) sur le site <https://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/funds/documents>. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié composé d'actions émises par des sociétés établies, cotées ou négociées dans un quelconque pays d'Europe. La sélection de ces sociétés allie l'analyse des facteurs environnementaux, sociaux (p. ex. droits de l'homme, non-discrimination, absence de travail des enfants) et de gouvernance à la performance financière. Le fonds a recours à une gestion active pour cibler des sociétés dont la capitalisation de marché est relativement faible (c.-à-d. des « petites capitalisations »), tout en respectant les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance avec des limites de déviation par rapport à la valeur de référence. Le fonds cherche également à abaisser son intensité carbone par rapport à celle de la valeur de référence. Le fonds peut également inclure des investissements en titres ne relevant pas de l'univers de la valeur de référence. Sa composition au niveau des titres individuels diffèrera donc sensiblement de celle de la valeur de référence. Dans le cadre de son processus de sélection des titres, le fonds utilise une analyse financière ainsi qu'une analyse ESG et exclut également les investissements dans des émetteurs qui sont impliqués dans des activités controversées. Notre objectif est de dépasser la performance de la valeur de référence MSCI Europe Small Cap (NR), mesurée sur une période de plusieurs années. L'indice de référence constitue une large représentation de notre univers d'investissement. Vous pouvez vendre votre participation dans le fonds chaque jour (ouvrable) où la valeur des parts est calculée, quotidiennement dans le cas présent. Le fonds n'a pas vocation à verser de dividende. Les bénéfices seront intégralement réinvestis.

Le rendement du Portefeuille dépend de la performance du Portefeuille, qui est directement liée à la performance de ses placements. Le profil de risque et de rémunération du Portefeuille décrit dans ce document d'informations clés suppose que vous détenez vos placements dans le Portefeuille pendant au moins la Période de détention recommandée, comme indiqué ci-dessous sous la rubrique « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? ».

Veillez consulter la section « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? » ci-dessous pour des informations supplémentaires (y compris les restrictions et/ou les pénalités) sur la possibilité de racheter votre placement dans le Fonds.

### Investisseurs de détail visés

Les Actions du Portefeuille conviennent à tout investisseur (i) pour lequel un placement dans le Fonds ne constitue pas un programme de placement complet ; (ii) qui comprend pleinement et accepte de supposer que le Fonds présente un risque de 4 sur 7, soit une classe de risque moyenne ; (iii) qui n'est ni une « U.S. Person » ni un souscripteur d'Actions au nom d'une ou plusieurs « U.S. Persons » ; (iv) qui comprend qu'il est possible qu'il ne recouvre pas la totalité ou une partie du montant investi et peut supporter la perte de tout son investissement ; et (v) qui recherche un investissement à moyen terme.

**Dépositaire du Fonds :** Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

**Plus d'informations :** Le Prospectus, les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en à l'adresse <https://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/funds/documents>.

Les prix des actions/fonds seront mis à disposition sur le site web <https://www.gsam.com/responsible-investing>

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies décrivent un compartiment du fonds Goldman Sachs Funds III. Le prospectus et les rapports périodiques du fonds sont établis pour l'ensemble du fonds, y compris tous ses compartiments. En vertu de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les Organismes de placement collectif, les actifs et passifs des compartiments du fonds sont ségrégués et peuvent être réputés constituer des entités distinctes aux fins des relations entre les investisseurs. Ils peuvent en outre faire l'objet d'une liquidation séparée.

L'investisseur a le droit de basculer entre les compartiments de Goldman Sachs Funds III dans des conditions spécifiques. Des informations supplémentaires sont disponibles dans le prospectus.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 années. Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée, et il se peut que vous récupériez moins.

- Nous avons classé ce Fonds comme étant de catégorie 4 sur 7, une catégorie de risque moyen. Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un niveau moyen, et les mauvaises conditions du marché pourraient avoir une incidence sur la capacité du Fonds à vous payer.
- Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée, et il se peut que vous récupériez moins.
- Il se peut que vous ne puissiez pas sortir de manière anticipée. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.
- Soyez conscient du risque de change lorsque la devise du Fonds est différente de la devise officielle de l'État membre où le Fonds vous est commercialisé. Vous recevrez des paiements dans une devise différente de la devise officielle de l'État membre où le Fonds vous est commercialisé, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Le risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

- L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il montre la probabilité que le produit perde de l'argent en raison des mouvements sur les marchés ou parce que nous ne sommes pas en mesure de vous payer.
- Ce produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.
- Les autres risques importants liés au Portefeuille qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque figurent dans le Prospectus.
- Si le Fonds n'est pas en mesure de vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre placement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 12 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 7 ans			
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	2,030 EUR	1,260 EUR
	Rendement annuel moyen	-79,73%	-25,58%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	6,770 EUR	8,830 EUR
	Rendement annuel moyen	-32,28%	-1,76%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10,570 EUR	16,020 EUR
	Rendement annuel moyen	5,67%	6,96%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	18,130 EUR	22,050 EUR
	Rendement annuel moyen	81,27%	11,96%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

- défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 16/11/2021 et le 30/04/2024.
- intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 15/10/2013 et le 15/10/2020.
- favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 15/10/2014 et le 15/10/2021.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

### Que se passe-t-il si Goldman Sachs Asset Management B.V. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous ne pouvez pas subir de pertes financières en raison de la défaillance de l'Initiateur. Les actifs du Fonds sont conservés par son dépositaire, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. (le « Dépositaire »). En cas d'insolvabilité de l'Initiateur, les actifs du Fonds conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. Toutefois, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'une personne agissant en son nom, le Fonds peut subir une perte financière. Ce risque est cependant atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Fonds. Le Dépositaire sera également responsable envers le Fonds de toute perte résultant, entre autres, de sa négligence, d'une fraude ou de son manquement intentionnel à remplir correctement ses obligations (sous réserve de certaines limitations énoncées dans l'accord avec le Dépositaire). Les pertes ne sont pas couvertes par la compensation ou le régime garanti d'un investisseur.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

### Nous avons supposé

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investies.

Exemple d'investissement: 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	417 EUR	1,900 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,2%	1,7%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de :

- 8,69% avant déduction des coûts et
- 6,96% après déduction des coûts.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% (max) du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	300 EUR
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.05% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	106 EUR
Coûts de transaction	0.11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	0.00% Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 7 année

L'Initiateur considère que cette période est appropriée pour que le Fonds puisse mettre en œuvre sa stratégie et générer potentiellement des rendements. Il ne s'agit pas d'une recommandation de racheter votre placement après ce délai et, bien que des périodes de détention plus longues permettent au Fonds de mettre en œuvre sa stratégie, le résultat de toute période de détention en ce qui concerne les rendements des placements n'est pas garanti. Les investisseurs peuvent racheter leurs actions tout Jour ouvrable (tel que défini dans le Prospectus) en donnant un préavis écrit comme décrit plus en détail dans le Prospectus. Le rachat de vos actions du Fonds avant la période de détention recommandée peut être préjudiciable en matière de rendement et augmenter les risques associés à votre placement, ce qui peut entraîner une perte.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous choisissez d'investir dans le Fonds et que vous souhaitez par la suite déposer une plainte à ce sujet ou à propos de la conduite de l'Initiateur ou de tout distributeur du Portefeuille, vous devez en premier lieu contacter l'équipe européenne de services aux actionnaires de Goldman Sachs Asset Management B.V. par e-mail à l'adresse [ess@gs.com](mailto:ess@gs.com), par la poste à Goldman Sachs Asset Management B.V., Prinses Beatrixlaan 35, 2595 AK, La Haye, Pays-Bas ou en consultant le site web suivant : [www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact](http://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact)

## Autres informations pertinentes

Le présent document peut ne pas contenir toutes les informations dont vous avez besoin pour prendre une décision d'investissement dans le Fonds. Vous devriez également examiner le prospectus, le document constitutif du Fonds et le dernier rapport annuel (s'il est disponible). Ces informations seront mises à votre disposition gratuitement par la partie qui vous fournira ce document d'informations clés sur le site web <https://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/funds/documents>.

Les performances passées des 1 dernières années sont disponibles dans la section Produit à l'adresse <https://www.gsam.com/responsible-investing/choose-locale-and-audience>

Scénarios de performance précédents : [https://api.nnp.com/DocumentsApi/files/PRIIPS\\_PCR\\_LU2489279682](https://api.nnp.com/DocumentsApi/files/PRIIPS_PCR_LU2489279682)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

**Nom du produit :** Goldman Sachs Europe Sustainable Small Cap Equity - R Dis EUR  
Goldman Sachs Europe Sustainable Small Cap Equity, un compartiment (ci-après dénommé le fonds) de Goldman Sachs Funds III  
**Initiateur :** Goldman Sachs Asset Management B.V. formant partie du groupe de sociétés Goldman Sachs.  
**Code produit :** LU2769664132  
**Site Internet :** [www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact](http://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact)  
**Autorité compétente :**  
L'Initiateur est autorisé aux Pays-Bas et réglementé par l'Autoriteit Financiële Markten (AFM), et s'appuie sur les droits de passeport prévus par la Directive OPCVM pour gérer le Fonds sur une base transfrontalière et pour commercialiser le Fonds au sein de l'Union européenne.  
Ce fonds est autorisé au Luxembourg, sous la surveillance et la réglementation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).  
**Date de publication :** 2024-05-31

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Goldman Sachs Funds III est un organisme de placement collectif organisé en vertu des lois du Luxembourg en tant que société d'investissement à capital variable (S.I.C.A.V.) et est considéré comme un OPCVM. Goldman Sachs Funds III est enregistré en vertu de la Partie I de la Loi du 17 décembre 2010 et est établi comme une « structure parapluie » composée d'un certain nombre de compartiments. Vous achetez une catégorie d'actions du compartiment.

### Durée

La durée du Fonds est illimitée et il n'y a donc pas de date d'échéance. L'Initiateur ne peut pas résilier unilatéralement le Fonds. Toutefois, les administrateurs du Fonds et/ou les investisseurs du Fonds peuvent, dans certaines circonstances énoncées dans le Prospectus et le document constitutif du Fonds, résilier unilatéralement le Fonds. Des cas de résiliation automatique peuvent être prévus par les lois et règlements applicables au Fonds.

### Objectifs

Le fonds est classé comme produit financier en vertu de l'Article 8 du règlement européen SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité. Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales et a pour objectif un investissement durable partiel. Le fonds intègre les facteurs et le risque ESG dans le processus d'investissement aux côtés des facteurs traditionnels. Des renseignements détaillés sur la publication d'informations du fonds liées à la durabilité sont disponibles dans le document « PCD » (Pre-contractual disclosure document, ou document d'informations précontractuelles publiées, en annexe du prospectus) sur le site <https://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/funds/documents>. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié composé d'actions émises par des sociétés établies, cotées ou négociées dans un quelconque pays d'Europe. La sélection de ces sociétés allie l'analyse des facteurs environnementaux, sociaux (p. ex. droits de l'homme, non-discrimination, absence de travail des enfants) et de gouvernance à la performance financière. Le fonds a recours à une gestion active pour cibler des sociétés dont la capitalisation de marché est relativement faible (c.-à-d. des « petites capitalisations »), tout en respectant les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance avec des limites de déviation par rapport à la valeur de référence. Le fonds cherche également à abaisser son intensité carbone par rapport à celle de la valeur de référence. Le fonds peut également inclure des investissements en titres ne relevant pas de l'univers de la valeur de référence. Sa composition au niveau des titres individuels diffèrera donc sensiblement de celle de la valeur de référence. Dans le cadre de son processus de sélection des titres, le fonds utilise une analyse financière ainsi qu'une analyse ESG et exclut également les investissements dans des émetteurs qui sont impliqués dans des activités controversées. Notre objectif est de dépasser la performance de la valeur de référence MSCI Europe Small Cap (NR), mesurée sur une période de plusieurs années. L'indice de référence constitue une large représentation de notre univers d'investissement. Vous pouvez vendre votre participation dans le fonds chaque jour (ouvrable) où la valeur des parts est calculée, quotidiennement dans le cas présent. Le fonds a vocation à verser un dividende régulier.

Le rendement du Portefeuille dépend de la performance du Portefeuille, qui est directement liée à la performance de ses placements. Le profil de risque et de rémunération du Portefeuille décrit dans ce document d'informations clés suppose que vous détenez vos placements dans le Portefeuille pendant au moins la Période de détention recommandée, comme indiqué ci-dessous sous la rubrique « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? ».

Veillez consulter la section « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? » ci-dessous pour des informations supplémentaires (y compris les restrictions et/ou les pénalités) sur la possibilité de racheter votre placement dans le Fonds.

### Investisseurs de détail visés

Les Actions du Portefeuille conviennent à tout investisseur (i) pour lequel un placement dans le Fonds ne constitue pas un programme de placement complet ; (ii) qui comprend pleinement et accepte de supposer que le Fonds présente un risque de 4 sur 7, soit une classe de risque moyenne ; (iii) qui n'est ni une « U.S. Person » ni un souscripteur d'Actions au nom d'une ou plusieurs « U.S. Persons » ; (iv) qui comprend qu'il est possible qu'il ne recouvre pas la totalité ou une partie du montant investi et peut supporter la perte de tout son investissement ; et (v) qui recherche un investissement à moyen terme.

**Dépositaire du Fonds :** Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

**Plus d'informations :** Le Prospectus, les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en à l'adresse <https://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/funds/documents>.

Les prix des actions/fonds seront mis à disposition sur le site web <https://www.gsam.com/responsible-investing>

Les Informations clés pour l'investisseur ici fournies décrivent un compartiment du fonds Goldman Sachs Funds III. Le prospectus et les rapports périodiques du fonds sont établis pour l'ensemble du fonds, y compris tous ses compartiments. En vertu de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les Organismes de placement collectif, les actifs et passifs des compartiments du fonds sont ségrégués et peuvent être réputés constituer des entités distinctes aux fins des relations entre les investisseurs. Ils peuvent en outre faire l'objet d'une liquidation séparée.

L'investisseur a le droit de basculer entre les compartiments de Goldman Sachs Funds III dans des conditions spécifiques. Des informations supplémentaires sont disponibles dans le prospectus.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 7 années. Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée, et il se peut que vous récupériez moins.

- Nous avons classé ce Fonds comme étant de catégorie 4 sur 7, une catégorie de risque moyen. Cela évalue les pertes potentielles liées à la performance future à un niveau moyen, et les mauvaises conditions du marché pourraient avoir une incidence sur la capacité du Fonds à vous payer.
- Le risque réel peut varier de manière significative si vous sortez de manière anticipée, et il se peut que vous récupériez moins.
- Il se peut que vous ne puissiez pas sortir de manière anticipée. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.
- Soyez conscient du risque de change lorsque la devise du Fonds est différente de la devise officielle de l'État membre où le Fonds vous est commercialisé. Vous recevrez des paiements dans une devise différente de la devise officielle de l'État membre où le Fonds vous est commercialisé, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Le risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

- L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il montre la probabilité que le produit perde de l'argent en raison des mouvements sur les marchés ou parce que nous ne sommes pas en mesure de vous payer.
- Ce produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.
- Les autres risques importants liés au Portefeuille qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque figurent dans le Prospectus.
- Si le Fonds n'est pas en mesure de vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre placement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 12 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 7 ans			
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	2,030 EUR	1,260 EUR
	Rendement annuel moyen	-79,73%	-25,58%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	6,770 EUR	8,870 EUR
	Rendement annuel moyen	-32,28%	-1,70%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10,570 EUR	16,020 EUR
	Rendement annuel moyen	5,68%	6,96%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	18,130 EUR	22,050 EUR
	Rendement annuel moyen	81,27%	11,96%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

- défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 16/11/2021 et le 30/04/2024.
- intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 15/10/2013 et le 15/10/2020.
- favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 15/10/2014 et le 15/10/2021.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

### Que se passe-t-il si Goldman Sachs Asset Management B.V. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous ne pouvez pas subir de pertes financières en raison de la défaillance de l'Initiateur. Les actifs du Fonds sont conservés par son dépositaire, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. (le « Dépositaire »). En cas d'insolvabilité de l'Initiateur, les actifs du Fonds conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. Toutefois, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'une personne agissant en son nom, le Fonds peut subir une perte financière. Ce risque est cependant atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Fonds. Le Dépositaire sera également responsable envers le Fonds de toute perte résultant, entre autres, de sa négligence, d'une fraude ou de son manquement intentionnel à remplir correctement ses obligations (sous réserve de certaines limitations énoncées dans l'accord avec le Dépositaire). Les pertes ne sont pas couvertes par la compensation ou le régime garanti d'un investisseur.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

### Nous avons supposé

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investies.

Exemple d'investissement: 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 7 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	417 EUR	1,900 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,2%	1,7%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de :

- 8,69% avant déduction des coûts et
- 6,96% après déduction des coûts.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% (max) du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	300 EUR
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.05% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	106 EUR
Coûts de transaction	0.11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 7 année

L'Initiateur considère que cette période est appropriée pour que le Fonds puisse mettre en œuvre sa stratégie et générer potentiellement des rendements. Il ne s'agit pas d'une recommandation de racheter votre placement après ce délai et, bien que des périodes de détention plus longues permettent au Fonds de mettre en œuvre sa stratégie, le résultat de toute période de détention en ce qui concerne les rendements des placements n'est pas garanti. Les investisseurs peuvent racheter leurs actions tout Jour ouvrable (tel que défini dans le Prospectus) en donnant un préavis écrit comme décrit plus en détail dans le Prospectus. Le rachat de vos actions du Fonds avant la période de détention recommandée peut être préjudiciable en matière de rendement et augmenter les risques associés à votre placement, ce qui peut entraîner une perte.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous choisissez d'investir dans le Fonds et que vous souhaitez par la suite déposer une plainte à ce sujet ou à propos de la conduite de l'Initiateur ou de tout distributeur du Portefeuille, vous devez en premier lieu contacter l'équipe européenne de services aux actionnaires de Goldman Sachs Asset Management B.V. par e-mail à l'adresse [ess@gs.com](mailto:ess@gs.com), par la poste à Goldman Sachs Asset Management B.V., Prinses Beatrixlaan 35, 2595 AK, La Haye, Pays-Bas ou en consultant le site web suivant : [www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact](http://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/about/contact)

## Autres informations pertinentes

Le présent document peut ne pas contenir toutes les informations dont vous avez besoin pour prendre une décision d'investissement dans le Fonds. Vous devriez également examiner le prospectus, le document constitutif du Fonds et le dernier rapport annuel (s'il est disponible). Ces informations seront mises à votre disposition gratuitement par la partie qui vous fournira ce document d'informations clés sur le site web <https://www.gsam.com/responsible-investing/en-INT/non-professional/funds/documents>.

Les performances passées des 0 dernières années sont disponibles dans la section Produit à l'adresse <https://www.gsam.com/responsible-investing/choose-locale-and-audience>

Scénarios de performance précédents : [https://api.nnp.com/DocumentsApi/files/PRIIPS\\_PCR\\_LU2769664132](https://api.nnp.com/DocumentsApi/files/PRIIPS_PCR_LU2769664132)